

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

*Honneur- Fraternité- Justice*



**Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du  
Territoire**

**Agence Nationale d'Exécution et de Suivi des Projets**

**AVIS ANNULATION D'UN DOSSIER DE CONSULTATION  
CF No : 016/CF/T/CAIS/2022**

**Dossier de Consultation relatif aux travaux de construction de l'école Reg Beder /  
Boumlane de 4 SDC à Kiffa**

1. Référence de publication : Avis d'Attribution Provisoire  
N° 016/CF/T/CAIS/2022
2. Date de présentation à l'attributaire : 06/09/2022

L'Autorité Contractante déclare ledit Dossier de Consultation annulé pour motif de dépassement d'estimation budgétaire.

La publication ou l'affichage du présent avis ouvre le délai de trois jours ouvrables pour exercer le droit de recours devant l'Autorité Contractante.

**Nouakchott le, 03/01/2023**

**Le Directeur Général**

Idrissa TIRERA

